

GREENPEACE

DÉMOCRATIE À SEC

**Comment les lobbies agricoles
manipulent la gestion de l'eau
avec la complicité de l'État.**

**SYNTHÈSE DU RAPPORT D'ENQUÊTE
PUBLIÉ EN FÉVRIER 2025**

SOMMAIRE

- 3 L'irrigation, un enjeu majeur face au défi climatique**
- 4 Un modèle de gestion théoriquement vertueux**
- 6 Comment les lobbies agricoles manipulent la gestion de l'eau**
- 12 Comment l'État se rend complice des manigances des lobbies agricoles**
- 15 Recommandations**

Ce document est une synthèse du rapport d'enquête disponible sur le site internet de Greenpeace France. La méthodologie et les sources utilisées sont présentes uniquement dans le rapport d'enquête intégral. Les mentions légales du rapport d'enquête intégral s'appliquent également à ce document de synthèse.

Synthèse publiée en février 2025
par Greenpeace France
13 rue d'Enghien 75010 Paris France
greenpeace.fr

Contact
info.fr@greenpeace.org

L'irrigation, un enjeu majeur face au défi climatique

L'irrigation en France révèle un paradoxe saisissant : **bien qu'elle ne concerne que 6,8 % de la surface agricole utile (SAU), soit 1,8 million d'hectares** (données 2020), **elle représente 46 % de la consommation totale d'eau**, devant l'eau potable (26 %), le refroidissement des centrales nucléaires (12 %) et les usages industriels (4 %) (données pour la période 2010-2020).

Cette consommation disproportionnée est principalement due à la culture du maïs. Celle-ci mobilise 38 % des surfaces irriguées et nécessite surtout de l'eau au moment où l'on en a le moins : en été, quand la ressource est au plus bas dans les milieux aquatiques. Pourtant, ce maïs est bien loin de contribuer à nourrir directement les humains : en effet, 85 % de ces surfaces de maïs sont destinées à l'alimentation animale. Si on s'intéresse au maïs grain spécifiquement, sur les 12 millions de tonnes utilisées en France en 2022-2023, 5,8 millions ont servi à l'alimentation animale et 3,7 millions ont été exportées.

Il est cependant indéniable que la réalité climatique rend essentielle la réduction des prélèvements en eau, comme l'a d'ailleurs rappelé la Cour des comptes dans un rapport de juillet 2023 : *“La réduction des prélèvements apparaît comme l'unique solution à même de résoudre à court terme le problème fondamental du déséquilibre entre la disponibilité de la ressource et le niveau de ces prélèvements”*. Un rapport de France Stratégie publié en janvier 2025 alerte également sur les tensions croissantes autour de l'eau après avoir analysé trois scénarios d'évolution entre 2020 et 2050. La demande en eau pour l'irrigation

pourrait aller jusqu'à doubler, contribuant ainsi à l'intensification ou à l'émergence de conflits d'usage. *“Sans changement systémique”* de l'agriculture, *“il paraît compliqué de réduire la demande”*, explique Hélène Arambourou, autrice du rapport, qui cite comme leviers l'amplification des pratiques agro-écologiques, l'amélioration de l'efficacité de l'irrigation et une régulation du développement des surfaces et cultures nécessitant d'être irriguées. Alors que la question du partage de l'eau devient de plus en plus critique dans les territoires où est pratiquée une céréaliculture intensive, cette trajectoire agricole n'est pas remise en cause pour autant.

Face à l'ampleur de ces changements systémiques indispensables, les récentes annonces de hauts responsables de l'État n'augurent rien de bon. Lors de sa déclaration d'intérêt général en janvier 2025, François Bayrou a ainsi directement pris à partie les contrôles des inspecteurs de l'environnement en les qualifiant de “faute”. Comment un Premier ministre peut-il s'en prendre à des agents qui ont pour seul tort de faire respecter le Code de l'environnement, dans le périmètre de leurs missions ? Son unique objectif est-il de satisfaire les demandes du syndicat agricole majoritaire et productiviste, la FNSEA ?

Dans cette enquête publiée en février 2025, **Greenpeace France révèle comment les lobbies agro-industriels manipulent la gestion locale de l'eau, avec la complicité de l'État**, au détriment de l'environnement et de l'intérêt général. **Enjeu majeur de notre siècle, l'eau se retrouve ainsi au cœur d'une véritable bataille d'influence.**

Un modèle de gestion théoriquement vertueux

Une des originalités du “modèle français de l’eau”, mis en place progressivement depuis les années 1960, repose sur **une gestion de l’eau organisée par bassin versant** (plutôt que sur la base de limites administratives). La France métropolitaine a ainsi été divisée en **six grands bassins versants, chacun d’eux disposant d’une Agence de l’eau**. L’objectif de ces agences est de collecter les redevances sur les usages de l’eau et de financer à partir de ces recettes des projets favorisant la préservation et la reconquête du bon état de la ressource. Les agences appliquent ainsi, en théorie, les principes du “pollueur-payeur” et de l’“utilisateur-payeur”, dans **une logique qui peut être résumée par la formule “l’eau paie l’eau”**.

La particularité de ce modèle réside également dans la création d’instances locales de gouvernance de l’eau.

Au cœur de ce système se trouvent **les comités de bassin**, surnommés « Parlements de l’eau » et, lorsqu’elles existent, **les commissions locales de l’eau (CLE)**. Ces structures sont constituées de trois collèges : **les représentants de l’État et de ses établissements publics, les collectivités territoriales et les usagers**. Les usagers sont eux-mêmes répartis en deux catégories : d’une part, les usagers économiques dont des acteurs comme les agriculteurs et l’industrie ; d’autre part les usagers non économiques qui représentent des acteurs tels que les consommateurs, les associations environnementales ou les pêcheurs.

Les comités de bassin élaborent le **schéma directeur d’aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)**, qui planifie la gestion de l’eau. Les CLE déclinent ensuite ce cadre à l’échelle locale avec le **schéma d’aménagement et de gestion de l’eau (SAGE)**. Lorsque le sous-bassin est classé en zone de répartition des eaux, les CLE doivent notamment définir le volume prélevable, sur la base d’un cadrage du préfet coordonnateur de bassin. Il s’agit du volume cible de prélèvement à ne pas dépasser pour atteindre l’objectif national et européen de bon état des eaux. Les CLE émettent aussi un avis sur les projets de bassines, qui se doivent par ailleurs d’être conformes au SAGE.

Une décentralisation partielle qui reste sous le contrôle des préfets.

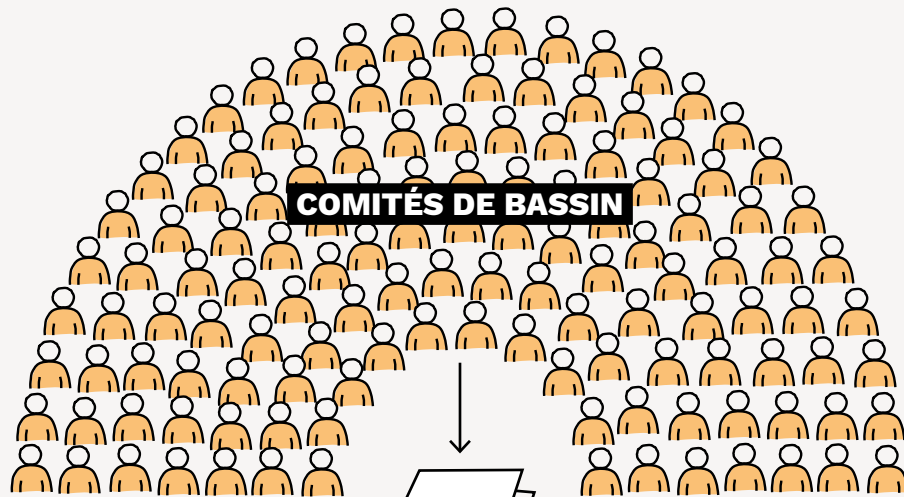
Ce système de gouvernance marque une rupture pour l’État français qui, par tradition jacobine, préfère habituellement garder le contrôle sur la mise en œuvre des politiques publiques. Néanmoins, les préfets occupent un rôle central dans ce modèle de gestion de l’eau **puisqu’ils encadrent en grande partie les principales instances de gestion de l’eau et qu’ils valident également les documents cadres**. Ils décident aussi *in fine* du volume dont dispose chaque exploitant pour une année donnée, en fonction des volumes prélevables pré-définis.

L’enquête menée par Greenpeace France sur deux bassins en particulier **met en lumière les failles de ce système, exploitées habilement par les acteurs de l’agro-industrie** pour maintenir leurs privilèges.

ÉCHELLE
NATIONALE

Objectif de bon état des masses d'eau
au plus tard en 2027

ÉCHELLE
DU BASSIN



COMITÉS DE BASSIN



**Le schéma directeur d'aménagement
et de gestion des eaux (SDAGE) :**

- ▶ s'impose à tous les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau.
- ▶ encadre les conditions de réalisation des bassines, ainsi que la période et les conditions de remplissage.

ÉCHELLE
LOCALE



COMMISSIONS LOCALES DE L'EAU (CLE)



**Le schéma d'aménagement
et de gestion des eaux (SAGE)**

est constitué de 2 documents :

- ▶ Le PAGD (plan d'aménagement et de gestion durable)
- ▶ Un règlement et des documents cartographiques
- ▶ Aujourd'hui, environ 55% du territoire français est couvert par un SAGE.

**C'est à ce niveau que sont déterminés les volumes prélevables
sur chaque sous-bassin.**

Figure 1 - Articulation des différents échelons de mise en œuvre des politiques de l'eau en France métropolitaine.

Comment les lobbies agricoles manipulent la gestion de l'eau

L'influence de l'agro-industrie se fait sentir dès l'échelle des grands bassins hydrographiques

par le biais d'attaques régulières contre la pluralité des instances. Preuve en est : après que la FNSEA et les Jeunes Agriculteurs ont exigé de revoir la composition de ces dernières, la proposition de loi "Entraves" (ou "Lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur") déposée au Sénat fin 2024 par les sénateurs Laurent Duplomb (LR) et Franck Menonville (Union centriste) cherche justement à affaiblir le caractère représentatif des comités de bassin. **Mais c'est surtout au niveau des commissions locales de l'eau (CLE) que la bataille fait rage.**

L'enquête de Greenpeace se concentre sur deux sous-bassins emblématiques des conflits d'usage autour de l'eau : la Boutonne¹ et le Clain². Elle recense **les différents stratagèmes déployés par les représentants de l'agro-industrie** pour maintenir des prélèvements d'eau néfastes à la protection des milieux et au partage de l'eau.

Un premier stratagème consiste en un déni scientifique quasi systématique.

Les études démontrant la nécessité de réduire les prélèvements sont **systématiquement remises en cause, leurs auteurs parfois dénigrés**. Certains représentants agricoles vont jusqu'à qualifier d'"imbéciles" les autres membres des CLE ou à accuser des

acteurs publics de commettre des "fautes professionnelles" lorsqu'ils ne vont pas dans leur sens. Pour contrer les conclusions scientifiques, ils réclament des études socio-économiques, utilisées comme prétexte pour retarder toute décision et inadaptées à la réalité du dérèglement climatique.

Un deuxième stratagème repose sur une tactique dilatoire bien rodée : les reports successifs des échéances réglementaires.

Sur le bassin de la Boutonne, l'objectif d'atteinte des volumes prélevables, initialement fixé à 2015, a été repoussé à 2017, puis 2021, et enfin 2027. Sur le Clain, l'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) a pris 13 ans, de 2008 à 2021.

Un troisième stratagème consiste à présenter les mégabassines comme l'unique réponse à la crise du cycle de l'eau.

Pourtant, **ces « réserves de substitution » ne permettraient qu'une réduction anecdotique des prélèvements** selon le rapport de France Stratégie, tout en maintenant un système agricole néfaste. Les représentants de l'agro-industrie n'hésitent pas non plus à **faire croire que les projets de bassines bénéficieront au plus grand nombre**, alors qu'il s'agit en réalité

1 situé à cheval sur la Charente-Maritime et les Deux-Sèvres.

2 situé à cheval sur la Vienne, les Deux-Sèvres et une petite partie de la Charente.

d'un accaparement de l'eau par une minorité d'irrigants. Dans les faits, **seul un tiers des irrigants du bassin seraient directement raccordés aux bassines prévues sur le Clain, et moins d'un quart sur la Boutonne.**

Le noyautage méthodique des instances : un stratagème pour assurer une sur-représentation agricole.

Les deux CLE étudiées sont noyautées par l'agro-industrie à travers les mécanismes suivants :

→ **Des représentants agricoles "officiels" qui défendent uniquement les intérêts de l'agriculture intensive.**

Que ce soit sur la Boutonne ou sur le Clain, la totalité des représentants agricoles membres de la CLE sont des irrigants, quasiment tous céréaliers. Les productions comme le maraîchage ou encore l'élevage sont très peu représentées (voire pas du tout sur la Boutonne), tout comme l'agriculture écologique, dont la représentation au sein des CLE est au bon vouloir des préfets. Ainsi, elle est inexistante parmi les sièges destinés au monde agricole. À une exception près : le siège occupé par le représentant de la Fédération régionale des CIVAM sur le Clain. **Une seule vision de l'agriculture est ainsi représentée** : celle d'une agriculture qui irrigue pour produire des céréales destinées en grande partie à l'alimentation animale (ou à l'export).

→ **Des élus locaux qui sont aussi agriculteurs ou liés au monde agricole (et qui ont donc une "double casquette").**

Ce phénomène de "double casquette", que ce soit parmi les usagers ou parmi les élus de collectivités, permet d'augmenter de manière très significative la présence des acteurs ayant un intérêt privé agricole au sein des CLE. Cela empêche une réelle diversité et nuit donc au débat démocratique. En effet, plus d'un tiers des représentants sur la Boutonne ont un intérêt privé agricole, et plus d'un quart sur le Clain.

Un aspect particulièrement préjudiciable de ce phénomène de "double casquette" est la multiplication des conflits d'intérêts. En effet, **un certain nombre d'élus ont un intérêt privé dans le maintien d'un système d'irrigation intensif, voire dans la construction de certaines bassines.** Ils sont donc amenés à voter et à participer à des débats pour des projets qui les concernent directement d'un point de vue économique. L'absence d'encadrement de ce risque de conflits d'intérêts pour les élus locaux en CLE s'avère extrêmement problématique.

Mesure du phénomène de "double casquette" dans les pages suivantes



La place théorique et la place réelle des représentants agricoles dans la gouvernance du sous-bassin de la Boutonne

5 sièges

sont théoriquement prévus pour les agriculteurs.

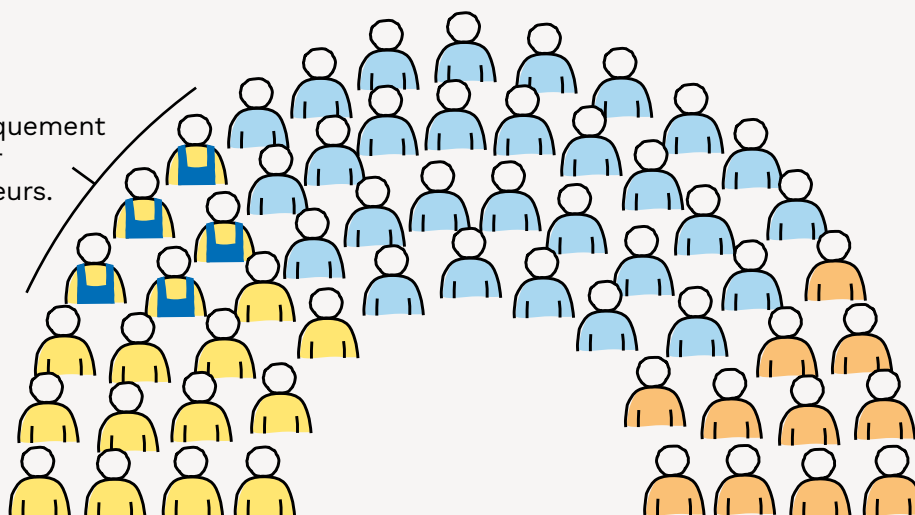


Figure 2 - Composition théorique de la commission locale de l'eau du SAGE de la Boutonne.

21 sièges (36 %)

sont en réalité occupés par des personnes ayant des intérêts privés agricoles, dont 12 liés à l'irrigation.

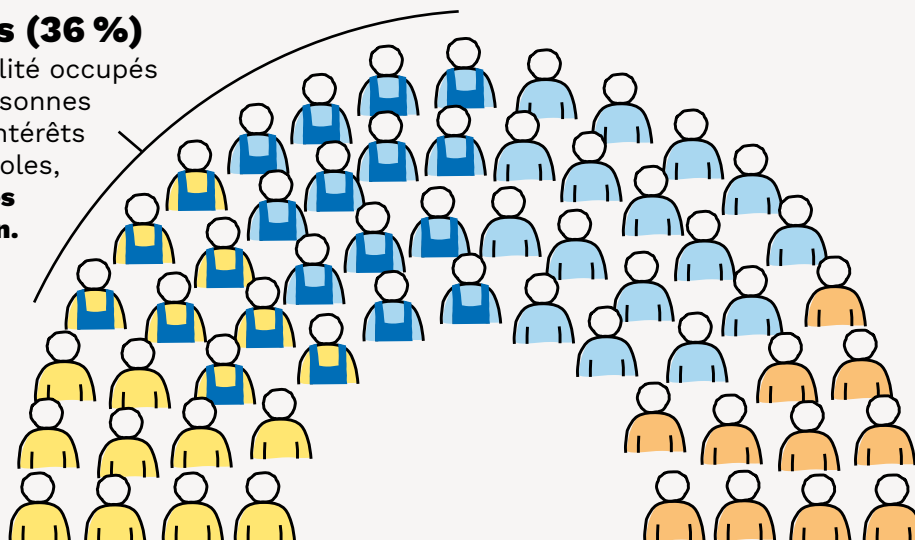


Figure 3 - Proportion de représentants ayant en réalité des intérêts privés agricoles au sein de la commission locale de l'eau du SAGE de la Boutonne par le phénomène de double casquette.

- Usagers, propriétaires riverains, organisations professionnelles et associations concernées : 18 sièges
- Collectivités territoriales et établissements publics locaux : 29 sièges
- État et ses établissements publics : 11 sièges

La place théorique et la place réelle des représentants agricoles dans la gouvernance du sous-bassin du Clain

5 sièges

sont théoriquement prévus pour les agriculteurs.

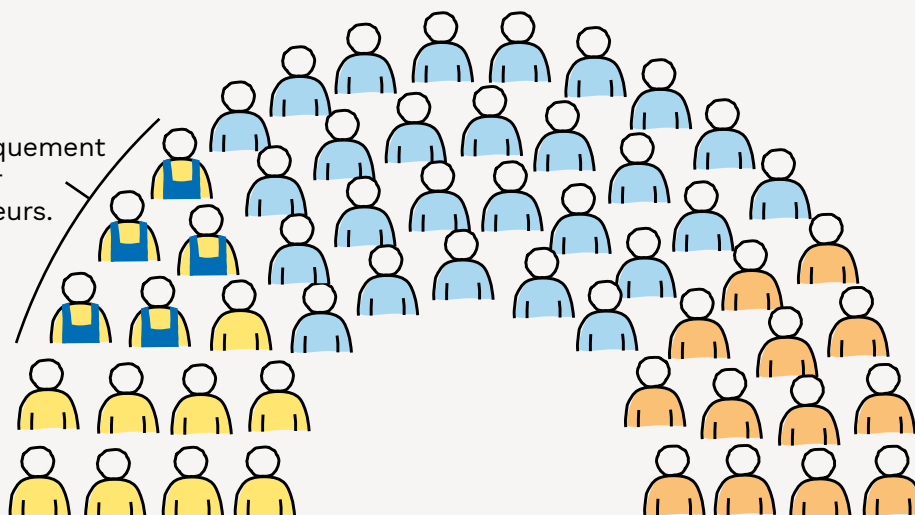


Figure 4 - Composition théorique de la commission locale de l'eau du SAGE du Clain.

15 sièges (28 %)

sont en réalité occupés par des personnes ayant des intérêts privés agricoles, dont 10 liées à l'irrigation.

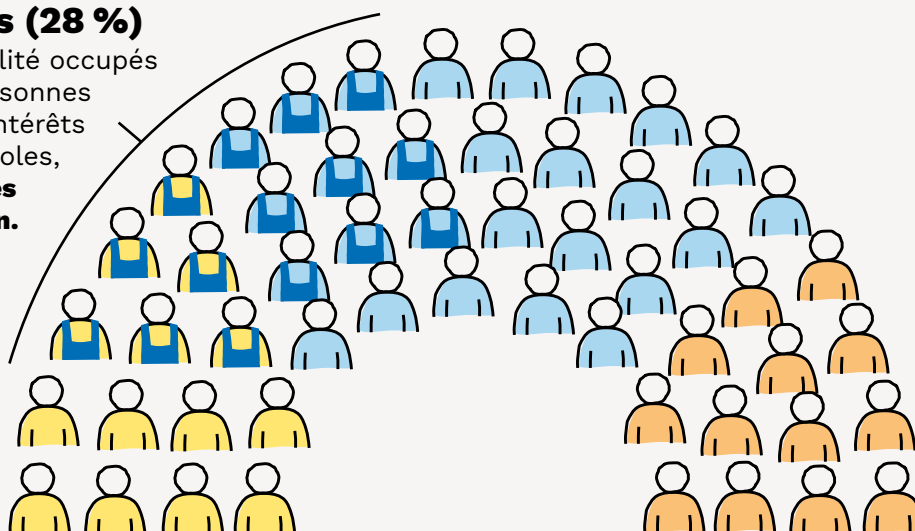


Figure 5 - Proportion de représentants ayant en réalité des intérêts privés agricoles au sein de la commission locale de l'eau du SAGE du Clain par le phénomène de double casquette.

- Usagers, propriétaires riverains, organisations professionnelles et associations concernées : 14 sièges
- Collectivités territoriales et établissements publics locaux : 27 sièges
- État et ses établissements publics : 13 sièges

Menaces, intimidations, violences : les acteurs de l'agro-industrie prêts à tout pour maintenir une irrigation intensive.

Les stratégies d'influence et de pression mises en place par ces lobbies agro-industriels ne se limitent pas aux salles de réunion des comités de bassin et des commissions locales de l'eau. Alors que la gouvernance locale de l'eau doit s'appuyer sur un dialogue entre les nombreux acteurs liés à la gestion de l'eau, les acteurs de l'agro-industrie multiplient les stratégies violentes à l'encontre des autres parties prenantes.

Depuis le début de l'année 2024, **plus de 70 implantations de l'Office français de la biodiversité (OFB) ont été visées par des attaques** (menaces, insultes, outrages, dégradations de bâtiments...). Certaines sont particulièrement graves, à l'image d'**un cas de déboulonnage de la roue d'un véhicule d'un personnel de l'OFB** dans le Tarn-et-Garonne. D'autres agences de l'État en charge des normes environnementales ont aussi été visées, telles que la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de l'Aude à Carcassonne, soufflée par une explosion début 2024.

Ces stratégies violentes ciblent également les militants écologistes. Pour ne citer qu'un exemple, un responsable de Nature Environnement 17, qui siège au sein d'une CLE, a fait l'objet d'une agression à son domicile en mars 2023 par une cinquantaine d'agriculteurs revenant d'une manifestation organisée par la FNSEA, les Jeunes Agriculteurs et l'association d'irrigants Aquanide 17. Ces derniers ont notamment saccagé sa propriété. Alors qu'il a porté plainte, il était toujours sans nouvelles du procureur de la République près d'un an et demi après les faits.

18 stratagèmes déployés par les lobbies agricoles pour verrouiller la gestion de l'eau

N°1

Affaiblir la pluralité des comités de bassin



N°2

Attaquer devant la justice les SDAGE trop "ambitieux"



N°3

Investir les conseils d'administration des Agences de l'eau



N°4

Réfuter les constats scientifiques



N°5

Remettre en question la légitimité des agents publics qui ne vont pas dans leur sens



N°6

Affaiblir la portée des constats scientifiques en demandant une étude socio-économique



N°7

Jouer la montre pour éviter toute échéance réglementaire



N°8

Conditionner le changement de pratiques à la création de bassines



N°9

Agiter le chiffon rouge de la perte de souveraineté alimentaire



N°10

Mentir sur le nombre réel de bénéficiaires des projets de bassines



N°11

Interpréter faussement la notion de substitution



N°12

Verrouiller et uniformiser les représentants agricoles "officiels" avec des profils de céréaliers irrigants



N°13

Verrouiller le collège des élus en positionnant des agriculteurs irrigants proches de leurs réseaux



N°14

S'appuyer sur le phénomène de double casquette



N°15

Intimider les agents publics lorsqu'ils ne vont pas dans leur sens en utilisant la menace, les insultes et la violence



N°16

Faire des écolos les boucs émissaires du mal-être agricole



N°17

Intimider les acteurs de la société civile qui défendent l'environnement



N°18

Multiplier les activités de lobbying en lien avec l'eau



Comment l'État se rend complice des manigances des lobbies agricoles

Certains préfets, alliés des lobbies agricoles

Les préfets, qui représentent l'État dans les territoires et jouent un rôle central dans la gouvernance de l'eau, se positionnent régulièrement en faveur de l'agro-industrie. Sur le bassin du Clain, l'ancien préfet de la Vienne, Jean-Marie Girier, a systématiquement soutenu les positions des irrigants, allant jusqu'à remettre en cause la légitimité de l'étude HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages et Climat) qui démontrait scientifiquement la nécessité de réduire les prélèvements.

Cette situation s'explique notamment par le fait que le maintien de la paix sociale constitue la priorité de l'action préfectorale. Ainsi, certains préfets préfèrent une forme d'accointance avec la FNSEA, les Jeunes Agriculteurs et la Coordination rurale, plutôt qu'un bras de fer. Les préfets sont d'ailleurs placés sous l'autorité directe du ministre de l'Intérieur.

Bien que la plupart des préfets ne soient donc absolument pas des spécialistes des enjeux environnementaux, ils sont responsables de la mise en œuvre de toutes les politiques publiques et dirigent tous les services déconcentrés.

C'est aussi dans la composition des comités de bassin et des CLE que s'illustre le soutien de certains préfets à l'agro-industrie, avec la nomination d'un nombre de représentants agricoles supérieur au nombre requis. Dans les CLE spécifiquement, rien n'oblige les préfets

à octroyer des places aux acteurs qui portent des modèles alternatifs d'agriculture, comme la Fédération nationale d'agriculture biologique (FNAB) ou les CIVAM. La FNAB demande régulièrement à être davantage représentée dans les instances locales de gouvernance, mais c'est au bon vouloir des préfets.

Des services de l'État muselés

Les services déconcentrés de l'État ainsi que les établissements publics chargés de la mise en œuvre des politiques environnementales se retrouvent dans une position délicate, contraints de suivre les orientations préfectorales favorables à l'irrigation intensive alors même que cela va à l'encontre de leurs missions.

Cette situation conduit à un affaiblissement dramatique de leur capacité à protéger les milieux aquatiques et à faire respecter les réglementations environnementales.

On constate d'ailleurs au sein des CLE étudiées que **les représentants de l'État, ainsi que les acteurs publics, qui sont supposés porter l'intérêt général, ne s'expriment que très peu, face à des représentants agricoles omniprésents** qui passent leur temps à distiller des arguments hostiles à la transition agro-écologique. Cette situation est la conséquence d'une pression hiérarchique forte de la part des préfets, mais également d'une crise de plus en plus profonde au sein de ces services. À ce titre, la situation de l'OFB, attaquée par les acteurs de l'agro-industrie mais aussi par les gouvernements successifs cette dernière année, est particulièrement dramatique.

La parole des acteurs publics et des représentants de l'État éclipsée par celle des lobbies agricoles

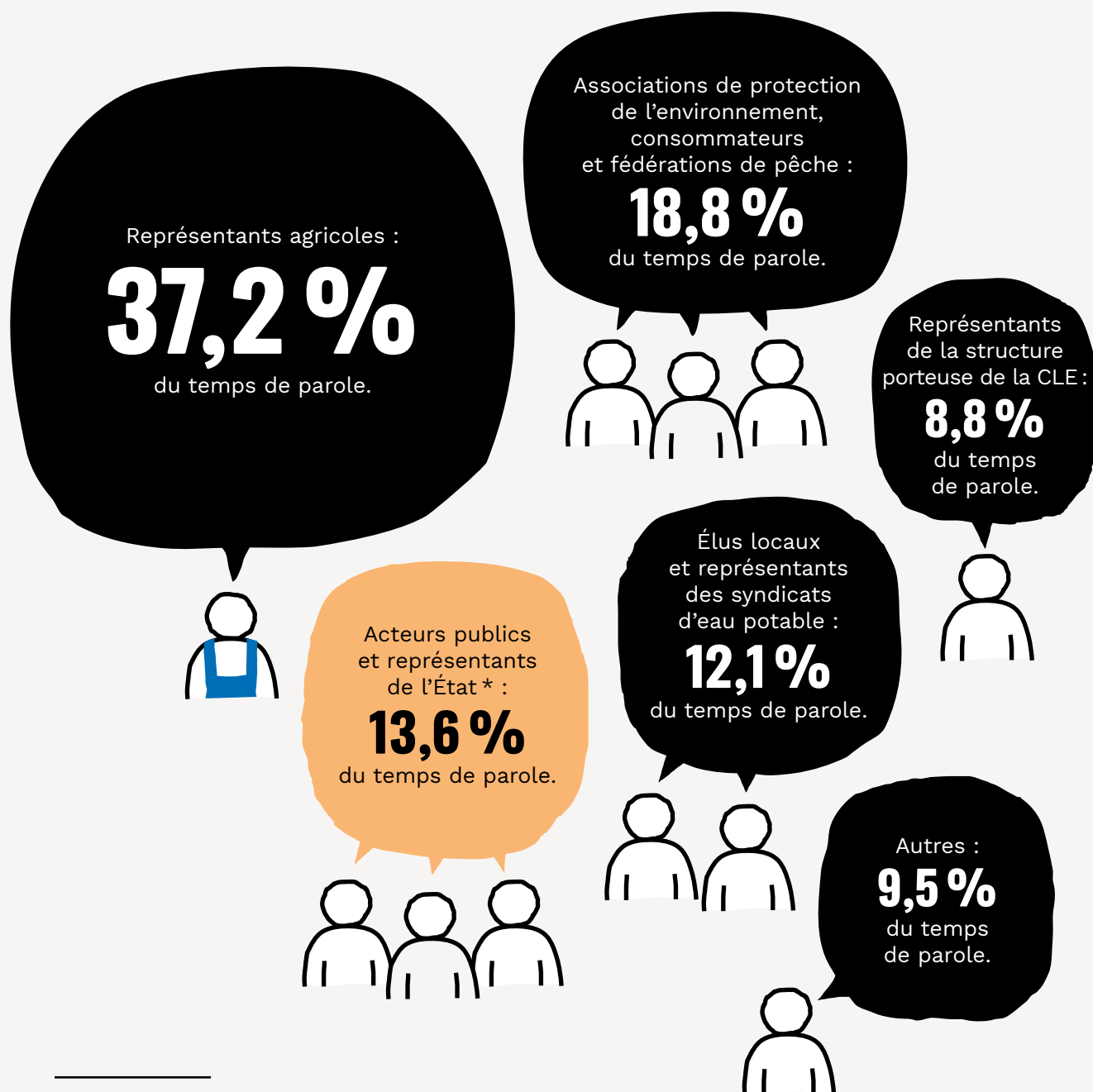


Figure 6 - Pourcentage de temps de parole occupé par les différents représentants présents lors des réunions de la CLE du SAGE de la Boutonne.

* La DDT (Direction départementale des territoires), la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), l'OFB (Office français de la biodiversité), et l'agence de l'eau Adour-Garonne.

Un soutien inconsideré du gouvernement à l'irrigation intensive

Au niveau national, on assiste à un rétropédalage constant sur les objectifs de sobriété en eau pour l'irrigation. Les politiques publiques privilégient systématiquement le financement des bassines au détriment des modèles agricoles plus vertueux, comme en témoigne le cas du bassin de la Boutonne où les reports successifs des échéances permettent de maintenir des prélèvements excessifs.

Par ailleurs, **le gouvernement multiplie les cadeaux financiers à l'agro-industrie et son irrigation intensive**. Par exemple, le budget des Agences de l'eau fait l'objet d'une hostilité historique de la part de Bercy : ainsi, l'État puise dans le budget des Agences de l'eau pour financer des politiques de plus en plus éloignées de la protection de l'eau, et met en place en parallèle des mécanismes de financement qui profitent en grande partie à la construction de mégabassines, à l'image du fonds d'investissement hydraulique agricole.

L'analyse des déclarations d'intérêt auprès de la HATVP de fédérations départementales et régionales de la FNSEA et des Jeunes Agriculteurs concernées par des projets de bassines entre 2019 et 2024 permet d'identifier près de 60 activités de lobbying en lien direct avec des problématiques concernant l'eau. **Ce lobbying intensif porte ses fruits puisque le gouvernement a ainsi abandonné deux mesures phares.**

1. L'augmentation de 20 % de la redevance pour pollution diffuse (RPD), une taxe notamment perçue sur les ventes de pesticides, qui devait rapporter 37 millions d'euros de recettes supplémentaires en 2024.

Le coût de la dépollution des pollutions agricoles représente pourtant entre 750 millions et 1,3 milliard d'euros par an, quasi-intégralement financé par les consommateurs via leurs factures d'eau.

2. L'augmentation de la redevance sur les prélèvements en eau pour les agriculteurs irrigants, pour un total de 10 millions d'euros de recettes. Selon un rapport de la Cour des comptes, **la contribution des agriculteurs irrigants à cette redevance était de seulement 7 %** pour les six agences en moyenne entre 2016 et 2021, alors que l'irrigation agricole représente 46 % de la consommation d'eau sur le territoire. Sur la même période, la redevance sur les prélèvements était supportée à 74 % par les usagers de l'eau potable en moyenne.

Par ailleurs, comme le souligne également la Cour des comptes, *“le prix de l'eau a jusqu'ici été déterminé pour soutenir certains usages notamment agricoles”, et “les usagers ne sont généralement pas incités financièrement à réduire leur consommation”*. La logique de rendement fiscal l'emporte, selon le rapport, sur la nécessité d'avoir une fiscalité incitative.

RECOMMANDATIONS

Greenpeace demande au gouvernement de prendre les mesures suivantes :

► Encadrer le risque de conflits d'intérêts

Notamment avec l'interdiction de prendre part aux délibérations des CLE pour les membres en situation de conflits d'intérêts.

► Accroître la transparence et l'exemplarité des instances locales de gouvernance

Notamment avec la publication en ligne obligatoire des comptes-rendus ainsi que d'enregistrements vidéos des réunions.

► Donner aux enjeux écologiques une place centrale dans la mission d'intérêt général des préfets

Notamment avec un pilotage et une évaluation de l'action des préfets qui se fassent de manière concertée entre plusieurs ministères (dont le ministère de l'Environnement).

► Renforcer la pluralité et la représentativité des représentants agricoles

Notamment en attribuant au moins un poste au sein du collège des usagers de chaque CLE à la représentation de l'agriculture écologique, comme cela est déjà le cas au sein des comités de bassin.

► Redonner les moyens d'agir aux agences et services de l'État

Notamment en mettant un terme aux prélèvements intempestifs de l'État dans les budgets des Agences de l'eau, qui plus est pour d'autres motifs que la protection de l'eau.

► Sanctionner les violences commises sur des militantes et militants écologistes ainsi que sur des agents publics

Notamment en adressant aux magistrats du ministère public des instructions générales, au même titre qu'il l'a fait sur d'autres sujets, afin que les procureurs apportent une réponse pénale systématique et rapide aux agissements (violences, dégradations...) commis contre les associations de protection de l'environnement.

Les tensions sur la ressource en eau sont telles qu'elles ne pourront être apaisées sans repenser en profondeur le modèle agricole et alimentaire. Cela suppose donc que le gouvernement déploie des moyens ambitieux pour accompagner les agriculteurs dans la transition vers une agriculture écologique, et qu'il entérine la nécessité de réduire la production et la consommation de viande et de produits laitiers.

La liste exhaustive des recommandations formulées par Greenpeace se trouve dans le rapport d'enquête complet.

Greenpeace est une organisation internationale qui agit selon les principes de non-violence pour protéger l'environnement et la biodiversité et promouvoir la paix. Elle est indépendante de tout pouvoir économique et politique et s'appuie sur un mouvement citoyen engagé pour construire un monde durable et équitable.

GREENPEACE

